

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du  
territoire et de la décentralisation

## Direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord

**Décision du 28 mars 2025**

**portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité social  
d'administration spécial de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile  
Nord**

NOR : ATDA2506843S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1, L. 252-3, R. 251-16, R. 252-1, R. 252-3 et R. 252-9 ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu les résultats de l'élection des représentants du personnel organisée au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2024 portant nomination de M. François THÉOLEYRE en tant que directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés au comité social d'administration spécial de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord :

- en qualité de président : M. François THÉOLEYRE, directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord ou son représentant ;
- au titre de la gestion des ressources humaines : Mme Françoise RODRIGUEZ, cheffe du secrétariat inter-régional Nord, cadre de référence ou son représentant.

## Article 2

Sont nommés à la suite du dépouillement des résultats obtenus pour la composition du comité social d'administration spécial créé auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord, en qualité de représentants du personnel :

### **1. Membres titulaires**

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO :

- M. Jean-Michel BISCARAT

Au titre de l'organisation syndicale SPAC-CFDT :

- Non désigné

Au titre de l'organisation syndicale UNSA AC :

- M. Dany ATHANASE
- M. Quentin BLAQUIERE

Au titre de l'organisation syndicale USAC/CGT :

- M. Laurent PONCET
- M. Yoann PIERRE

### **2. Membres suppléants**

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO :

- M. Christophe DUCHENE

Au titre de l'organisation syndicale SPAC-CFDT :

- Non désigné

Au titre de l'organisation syndicale UNSA-AC :

- Non désigné
- Non désigné

Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT :

- Mme Sylvie COTRIE
- Non désigné

### **Article 3**

La décision n° 2024-85/DSAC-N/D du 4 octobre 2024 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord est abrogée.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 28 mars 2025

F. THÉOLEYRE